

Le Courrier du Canada.

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME

Rédaction, 32, rue de la Fabrique.

THOMAS CHAPPAIS, Directeur-Propriétaire

Administration : 30, rue de la Fabrique

Feuilleton du COURRIER du CANADA
30 MARS 1899—No 94

LE SECRET DE L'Homme Noir

(Suite)

Mais ma conviction était formée, et je l'avais fait partager à la baronne. Cependant l'indifférence de mes démarches n'avait découragé.

Quand le marquis, le soir du mardi, je quittai le pays, et grâce à l'argent qu'elle m'avait donné, je vins à Paris, j'y achetai une maison, où je pris le parti de m'enterrer, jusqu'à ce que je fusse délié du serment que j'avais prêté au baron mourant, à sa jeune femme éplorée, dix mois plus tard.

Je gissai sur des détails inutiles, je n'essayai pas de vous peindre les souffrances de la pauvre veuve quand je lui rapportai son mari agonisant. Pourtant, ce fut la douleur qui la tua, la pauvre femme!

Bref, je vous le disais, j'avais résolu d'oublier ce passé sanglant; j'étais même d'en parler, quand les événements se multiplièrent autour de moi, comme pour me reprocher mon indifférence.

Le marquis de Mussidan reparut, son intention, stylé par lui, s'attacha à mes pas. La colère me remonta au cerveau, et, un soir, j'arrachai à l'assassin Jérôme l'aveu de son crime qu'il signa.

Je ne savais rien encore cependant, quand la Providence jeta sur le chemin de Georges le second assassin du baron. Tonio, qui vous certifiera tout à l'heure que je n'ai rien inventé. Ce n'est pas tout. Le doigt de Dieu ne conduisit d'abord à Toulouse, chez un droguiste, dont le naïf bavardage me fit découvrir l'endroit complotté par le marquis et son complice.

Devant cette révélation inattendue, Jérôme devint livide et ses dents claquèrent.

Par cet innocent compère, poursuivait Pierre, je découvris enfin la vérité, le sus que Jérôme avait quitté Paris bien longtemps avant son maître, s'était déguisé en bohémien, et sous ce costume, avait pu, sans être reconnu, repaître dans son pays et y exécuter son horrible attentat.

Ainsi s'expliquait pour moi ce que j'avais vu se passer dans le récit que Tonio avait fait à Georges. Ce bohémien qui avait un instant, non pas ébranlé, mais égaré mes certitudes, ce bohémien c'était Jérôme.

En disant ces paroles, Pierre dévisagea fixement l'interdite, mais celui-ci n'essayait plus de nier, et n'osait pas lever les yeux.

Quant au marquis, à mesure que Davignac dévoilait les péripéties de ce drame lugubre, il avait affecté une fièvre et un cynisme de plus en plus provoquant. Mais en dépit de l'assurance qu'il affichait, ses traits étaient décomposés, il coulait de rage sous le masque railleur dont il s'efforçait de se couvrir.

Le comte et son fils se consultèrent du regard, et contenaient à grand-peine l'indignation et le dégoût qu'ils éprouvaient.

Georges ne quittait pas des yeux Pierre Davignac et attendait, dans une impatience intraduisible, la fin de ce récit étonnant.

Malheureusement, le vieillard se sentait faiblir. Un sursaut froid le percuta sur ses tempes et coula en gouttes abondantes sur sa joue pâle. De nouveau, il eut recours au breuvage bienfaisant dont il était muet.

— Il me reste à vous dire maintenant, poursuivait-il, quand il fut un peu remis de sa fatigue, ce qu'est devenu le fils du baron de la Roche-Noire; mais auparavant, je veux confondre les coupables et les mettre en présence de celui dont ils ont fait leur complice.

Alors il se tourna vers Jean Barthez. — Faites entrer Tonio, ordonna-t-il.

Le notaire se dirigea vers la porte, fit un geste et Tonio entra.

— Approchez, lui dit Pierre, et soyez aussi franc en présence de ceux qui vous écoutent, que vous l'avez été envers votre maître. Il vous sera tenu compte, je vous le promets, de votre sincérité.

— Je n'ai rien de secret à vous dire, reconnaissez-vous cet homme? lui demanda le vieillard, en désignant Jérôme.

Tonio suivit la direction qu'on lui indiquait, et, tout à coup, ses lèvres frémissèrent, son oeil étincela, ses narines se dilatèrent.

— Le bohémien! dit-il. Celui qui a fait de moi un assassin.

— Ainsi, c'est bien lui que vous avez rencontré à Alei, lui qui a armé votre bras?

— C'est lui.

— Vous le jurez?

— Par Notre-Dame! je le jure! prononça Tonio en se frappant la poitrine.

— Il suffit, ordonna Pierre. Restez-là, Georgez et surtout gardez-vous de m'interrompre.

Maintenant, revenons au fils du baron de la Roche-Noire et de mademoiselle de Mussidan.

Recueilli par moi, Gervé secrètement par Madeleine, l'enfant n'avait pas un an quand mourut son père.

— Je jure, dit Davignac.

— Toi, Jean Barthez, reprit le mourant, si tu as conservé le souvenir des bienfaits dont je t'ai comblé, jure-moi d'acquiescer avec cet argent le double de la Roche-Noire, d'en toucher les revenus, et d'en augmenter l'étendue jusqu'au jour où mon fils t'en demandera compte.

Jean Barthez jura à son tour.

— Le soir, la chère dame expira.

— Depuis ce temps, depuis vingt-quatre ans, continua Davignac, ce Jean Barthez, fidèle à la parole donnée, a permis qu'on l'accusât impunément de convoitise et d'orgueil. Il a laissé dire les sots et les méchants, il n'a pas daigné protester, encaissant les piédestaux achetant des terres, entretenant le château, dévouant son temps et sa vie à l'avenir du fils de sa bienfaitrice.

Voilà ce que cet homme a fait.

— Et moi, commençait Jean Barthez, à mon tour, je vais vous dire ce que Pierre Davignac a fait; car je n'ai été que l'instrument de sa sagesse, tandis que son dévouement, à lui, était de tous les jours, de toutes les heures, de tous les instants.

Élevé par lui dans les conditions exceptionnelles que vous avez été à même d'apprécier, l'héritier de son maître grandissait en force, en esprit, en courage. Afin de veiller sur lui avec plus de sollicitude, Pierre ne lui permettait pas de combiner sa sagesse, ne lui laissait que la science, aux enseignements de l'histoire.

Georges était suspendu aux lèvres du vieux notaire, il avait peur de comprendre, et cependant, à la seule pensée que c'était de lui qu'il s'agissait, son cœur palpitait, son cœur battait à rompre sa poitrine.

A suivre

UNE CONFERENCE

De M. Brunetiere

Sur cette conférence, qui a été faite mercredi soir à Lille, nous publions le résumé que donne le "Temps" et qui ne paraît pas suspect de partialité en faveur de l'orateur.

Lille, 16 mars.

M. Brunetiere a fait hier soir, à l'Hippodrome, la conférence organisée par l'Union de la paix sociale, qui devait avoir lieu le 10 février, mais que le crime de la rue de la Monnaie (affaire Flamand) avait fait ajourner.

Par crainte des manifestations, de fortes escouades de gendarmes de la paix, sous les ordres du commandant central, gardaient les abords de la salle. La réunion était rigoureusement privée. A huit heures et demie, en présence de tentatives d'introduction d'ouvriers munis de cartes, portes et grilles furent fermées, laissant dehors 5 à 600 personnes, chantant: "A bas les frères!" et sifflant. Dans la salle, il y avait environ 3000 personnes formant une foule déçue, au milieu de laquelle on remarquait de nombreux ecclésiastiques. Les honneurs de la salle étaient faits par les étudiants de la faculté catholique.

M. Brunetiere avait choisi pour sujet: "Les ennemis de l'âme française." Il a convié l'auditoire à un examen de conscience, car c'est au dedans d'elle-mêmes que les Français ont leurs plus cruels ennemis. La France, dit-il, est envahie par l'ennemi; il faut qu'elle défende ce patrimoine de puissance et de gloire, et pour cela, elle doit éviter les divisions intestines. Si chaque fois que la patrie nous demande un sacrifice nous lui parlons des droits de l'homme, ce n'est pas le moyen de réussir. Alors que s'opère l'effacement partout un mouvement de concentration, nous nous autrui d'elles-mêmes, est-ce bien le moment de nous déchirer nous-mêmes de nos propres mains?

Il y a des Français, des politiciens, des livre-penseurs, des internationalistes qui croient s'émanciper parce qu'ils pratiquent l'ingratitude du cœur. Voilà les ennemis que l'orateur a été convié à venir combattre, et il les a combattus avec une énergie qui a étonné l'auditoire. Les internationalistes, de tous les ennemis de l'âme française, sont ceux qui redoutent le moins. Cependant, parmi eux, il y en a d'espèces diverses, tel est éternellement, moins odieux que ridicule, qui s'abandonne à nommer, qui se permet de reprocher à l'Eglise l'inauguration d'un culte de Jeanne d'Arc.

A la fin, un orateur fait entendre une protestation. Des larmes partent de tous les points; on crie: "A la porte!" on chante sur l'air des "Lampions".

M. Brunetiere continue: Si, dit-il, tous les internationalistes étaient de l'espèce de ceux-ci, le même interrupteur s'écrie: "De l'espèce de Flamand!"

Tous les voisins se dressent; cinquante cannes se lèvent sur l'orateur et il est, en un clin d'oeil, expulsé avec force horions.

Mais, poursuivait M. Brunetiere, il y a en d'autres de parfaitement sincères dont les raisonnements ont un air de vraisemblance. Le conférencier ne croit pas néanmoins qu'ils puissent parvenir à éteindre l'amour de la patrie. Il divise au reste les internationalistes en plusieurs catégories.

1. Les humanitaires ou sentimentaux: ce sont les vieux hommes de 1848 qui ont sué les principes de la République et de la Démocratie; ceux-ci rêvent de toutes les nations vivant en sœurs et considérant la guerre comme le pire des maux. Or, la guerre est un mal, mais la paix n'est pas le plus grand des biens. De grands philosophes, comme Emmanuel Kant, ont reconnu que la guerre était le meilleur perfectionnement de la civilisation. D'ailleurs, le règne de la paix ne supprimerait pas les guerres, surtout parce qu'elles sont de nos jours des guerres économiques. Les humanitaires vivent donc dans les utopies.

2. Les socialistes ou collectivistes: ils méconnaissent différemment et se proposent d'assurer aux prolétaires certains avantages de nature à rendre la vie plus supportable, tels la journée de huit heures, le repos du dimanche, le minimum de salaire, la retraite pour les vieux jours. M. Brunetiere ne dit pas qu'il n'y a pas à la guerre chose de réalisable. Peut-être même est-ce légitime. Mais il s'en rapporte à l'avenir sur ce point, et comme il est là comme historien et comme moraliste,

le surtout, il ne traitera pas ce sujet. Pourtant il dira que, puisque l'idée de patrie a son utilité, on doit essayer de faire aimer cette patrie par tous les moyens, et il se pourrait qu'en France on ne s'en souvienne pas toujours suffisamment; cela ne l'empêche pas néanmoins de combattre le projet des fédérations d'ouvriers du même corps de métier, il ne veut connaître qu'une association: celle qui constitue la patrie, et elle est la meilleure, à son sens, avec l'association religieuse.

Or, les internationalistes et les collectivistes essaient de détruire l'idée de patrie; ce faisant, ils travaillent contre eux-mêmes, puisqu'ils travaillent à détruire l'instrument le plus puissant de leurs revendications.

3. Les érudits. Cette dernière catégorie considère volontiers la patrie comme ayant un caractère transactionnel, évolutionnel. Le raisonnement est trop facile à réfuter. Au lieu de s'en prendre à l'instinct, ils ont employé des voies détournées pour combattre les gloires nationales. Nos rois n'ont pas eu toutes les vertus, mais nous devons néanmoins en parler avec orgueil. La ligue de la Patrie française a voulu perpétuer les traditions nationales, d'abord les traditions militaires, car les armées sont indispensables aux nations. Ce sont les gens de mauvaise foi qui accusent l'armée de vouloir constituer une caste supérieure. Ce serait un tort de considérer l'armée comme un élément inutile; c'est à elle que nous devons notre prospérité. La supprimer, c'est supprimer l'essor commercial et industriel.

Il y a ensuite les traditions intellectuelles représentées surtout par les écrivains du XVIIIe siècle. Nul ne peut plus haut qu'eux le renom de la patrie française.

Enfin restent les traditions religieuses. L'orateur ne soulève pas la question de la supériorité du catholicisme sur le protestantisme, de la religion sur la science. Il se contente de constater que l'influence de la France a varié en raison directe du développement du catholicisme, d'où il est amené à conclure que tout ce qui est tenté contre le catholicisme se retourne contre la fortune et la grandeur de la France elle-même, qui doit rester la fille aînée de l'Eglise.

Gillaume II, souverain d'un pays protestant, est allé rendre visite aux Lieux Saints. Quel effet excellent cela n'a-t-il pas produit partout! En Allemagne, on vient de rouvrir les portes aux Jésuites. Quelle leçon pour nous, dont nous devrions savoir profiter!

C'est comme la liberté de l'enseignement. Est-ce qu'elle ne devrait pas être entière et est-il possible, raisonnable de la limiter?

Ce n'est pas nous qui réclamons la religion pour le peuple. C'est Voltaire. Nous ne voulons pas qu'on enseigne les sciences dans le doute. Nous ne voulons pas qu'on enlève les espérances en un monde meilleur.

Qu'on cesse une fois pour toutes de persécuter la religion, car il est impossible d'être tout à la fois bon français et anticatholique.

M. Brunetiere s'attaque enfin aux individualistes, autres ennemis de l'âme française. Quel effet excellent cela n'a-t-il pas produit partout! En Allemagne, on vient de rouvrir les portes aux Jésuites. Quelle leçon pour nous, dont nous devrions savoir profiter!

C'est comme la liberté de l'enseignement. Est-ce qu'elle ne devrait pas être entière et est-il possible, raisonnable de la limiter?

Ce n'est pas nous qui réclamons la religion pour le peuple. C'est Voltaire. Nous ne voulons pas qu'on enseigne les sciences dans le doute. Nous ne voulons pas qu'on enlève les espérances en un monde meilleur.

Qu'on cesse une fois pour toutes de persécuter la religion, car il est impossible d'être tout à la fois bon français et anticatholique.

M. Brunetiere s'attaque enfin aux individualistes, autres ennemis de l'âme française. Quel effet excellent cela n'a-t-il pas produit partout! En Allemagne, on vient de rouvrir les portes aux Jésuites. Quelle leçon pour nous, dont nous devrions savoir profiter!

C'est comme la liberté de l'enseignement. Est-ce qu'elle ne devrait pas être entière et est-il possible, raisonnable de la limiter?

Ce n'est pas nous qui réclamons la religion pour le peuple. C'est Voltaire. Nous ne voulons pas qu'on enseigne les sciences dans le doute. Nous ne voulons pas qu'on enlève les espérances en un monde meilleur.

Qu'on cesse une fois pour toutes de persécuter la religion, car il est impossible d'être tout à la fois bon français et anticatholique.

M. Brunetiere s'attaque enfin aux individualistes, autres ennemis de l'âme française. Quel effet excellent cela n'a-t-il pas produit partout! En Allemagne, on vient de rouvrir les portes aux Jésuites. Quelle leçon pour nous, dont nous devrions savoir profiter!

C'est comme la liberté de l'enseignement. Est-ce qu'elle ne devrait pas être entière et est-il possible, raisonnable de la limiter?

Ce n'est pas nous qui réclamons la religion pour le peuple. C'est Voltaire. Nous ne voulons pas qu'on enseigne les sciences dans le doute. Nous ne voulons pas qu'on enlève les espérances en un monde meilleur.

Qu'on cesse une fois pour toutes de persécuter la religion, car il est impossible d'être tout à la fois bon français et anticatholique.

M. Brunetiere s'attaque enfin aux individualistes, autres ennemis de l'âme française. Quel effet excellent cela n'a-t-il pas produit partout! En Allemagne, on vient de rouvrir les portes aux Jésuites. Quelle leçon pour nous, dont nous devrions savoir profiter!

C'est comme la liberté de l'enseignement. Est-ce qu'elle ne devrait pas être entière et est-il possible, raisonnable de la limiter?

Ce n'est pas nous qui réclamons la religion pour le peuple. C'est Voltaire. Nous ne voulons pas qu'on enseigne les sciences dans le doute. Nous ne voulons pas qu'on enlève les espérances en un monde meilleur.

C'est une obligation.

CELUI qui se trouve atteint d'une maladie quelconque est dans l'obligation de donner tous les soins possibles pour recouvrer la santé. Il ne peut pas se soustraire à cette loi, sous peine de se faire punir par la loi. C'est une obligation. Il ne peut pas se soustraire à cette loi, sous peine de se faire punir par la loi. C'est une obligation.

J. E. P. RACOT, 25, rue St-Joseph, Québec

CHEMIN DE FER QUEBEC-CENTRAL

HORAIRE D'HIVER
LE ET APRES LUNDI, 2 JANVIER 1899

Les trains voyageurs comme suit:
ALLANT AU SUD
EXPRESS pour St-François, Mégantic, Sherbrooke, arrive à Québec à 12.30 p.m., arrive à Québec (traverse) à 1.30 p.m., laisse Lévis 2.30 p.m.

ACCOMMODATION pour Baie-Joliet et Sherbrooke, laisse Lévis 7.00 p.m.
MIXTE pour Mégantic et St-François, laisse Lévis 8.15 p.m.

ALLANT AU NORD
EXPRESS de New-York, Boston, Sherbrooke, Mégantic, St-François et tous les points du Sud, arrive à Québec à 1.30 p.m., arrive à Québec (traverse) à 1.30 p.m.

ACCOMMODATION de Baie-Joliet et Sherbrooke, arrive à Lévis 7.15 p.m.
MIXTE de Mégantic et St-François, arrive à Lévis 8.45 p.m.

Les trains circulent tous les jours, le dimanche excepté. Le train d'accommodation laissant Québec Samedi soir, se rendra seulement à Lévis, et continuera pour Sherbrooke Lundi matin.

Chaque Pullman attaché à l'Express sera chauffé de Québec à Sherbrooke et de Sherbrooke à Québec. Les Pullmans directs pour Boston, Chicago, New-York, etc., seront chauffés de Québec à New-York, etc.

Un officier de Douane se tient à Québec et Lévis pour inspecter et sceller les bagages destinés à tous les endroits de l'Est.

Pour autres informations s'adresser à R. M. Stocking, agent de la Cité et du District du chemin de fer Québec Central, 32, rue St-Joseph, Québec, ou autres agents de la Compagnie.

FRANK GRUNDY, J. H. WALSH, Agents généraux

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le et après Lundi, le 3 Octobre 1899, les trains quitteront tous les jours (dimanche excepté) comme suit:

LEVIS-DEPART
Express pour St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

ARRIVEE
Express de Montréal, 12.15 A.M.
Express de Halifax, Sydney et St-Jean, 10.55 A.M.
Express de Montréal, 1.45 P.M.
Express de Rivière-du-Loup, 4.20 P.M.
Accommodation de Rivière-du-Loup (Mardi et Vendredi), 4.15 A.M.
Accommodation de Rivière-du-Loup, (Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi), 6.00 A.M.
Accommodation de Rivière-du-Loup et Campbellton, 11.2 A.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

Entendu dans une Epicerie

MADAME.—Qu'est-ce que les Tabacs en Poudre FRECHETTE?
MONSIEUR.—Les meilleurs au monde, Madame.
MADAME.—Depuis que j'en fais usage, il m'est impossible d'en goûter d'autres.
MONSIEUR.—Eh bien, Madame, je vous dirai que depuis que les Tabacs Frechette sont sur le marché et qu'ils ont été exposés à la dernière exposition de Québec, aucune autre manufacture n'a obtenu de médaille ou certificat d'honneur.

Manufacturé par
Miller & Lockwell
— QUEBEC —

CANADA, DANS LA Province de Québec, District de Québec, No. 1133.

Déclaré Notaire, de la cité de Québec, vous en prenez possession de feu François Girard, de la paroisse de St-Raymond, dans le comté de Portneuf, cultivateur et marchand époux commune en biens de Pierre Dion, journalier, de la cité de Québec, mais résidant actuellement en la dite paroisse de St-Raymond.

Le dit Pierre Dion, Défendeur.
Avis est par les présentes donné que le demandeur a institué contre le défendeur une action en séparation de corps et de biens.
Québec, 13 mars 1899.

15-1m Procureur de la Demanderesse.
DROUIN, BELLEFLEUR & FISET.

CANADA, DANS LA
Province de Québec, District de Québec, No. 1162.

Dame Elise Bellen, de Québec, épouse commune en biens de Téléphone Lemieux, de Québec, relieur, dimanté auparavant par l'un des juges de cette Honorable Cour, à l'effet des présentes, Demanderesse.

Le dit Téléphone Lemieux, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée ce jour en cette cause.
Québec, 27 février 1899.

15 mars-1m Procureur de la Demanderesse.
MILLER & DORION.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

Le et après Lundi, le 3 Octobre 1899, les trains quitteront tous les jours (dimanche excepté) comme suit:

LEVIS-DEPART
Express pour St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

ARRIVEE
Express de Montréal, 12.15 A.M.
Express de Halifax, Sydney et St-Jean, 10.55 A.M.
Express de Montréal, 1.45 P.M.
Express de Rivière-du-Loup, 4.20 P.M.
Accommodation de Rivière-du-Loup (Mardi et Vendredi), 4.15 A.M.
Accommodation de Rivière-du-Loup, (Lundi, Mercredi, Jeudi et Samedi), 6.00 A.M.
Accommodation de Rivière-du-Loup et Campbellton, 11.2 A.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup, 6.00 P.M.

EXPRESS DE LA MER
Express de St-Jean, Halifax et Sydney, 12.30 A.M.
Express pour Montréal (Lundi excepté), 11.10 A.M.
Express pour Rivière-du-Loup, 2.05 P.M.
Express pour Montréal, 4.30 P.M.
Accommodation pour Rivière-du-Loup et Campbellton, 7.00 A.M.

Magasin à Départements

Z. PAQUET

GRANDE OUVERTURE

Nouveautés
du PrintempsLUNDI... 3, 4 et 5
MARDI...
MERCREDI... AVRIL

COMPTOIR DES

Etoffes à Manteaux

Draps et tissus couleurs claires pour
Manteaux et Colletteries, Coton, Gris
perle, Gris foncé, Vert, Brun et Bleu.
Draps d'Elbeuf, Nuances nouvelles
de Melton.

UNE MODISTE DE PREMIERE CLASSE

Ayant une longue expérience dans la
confection des manteaux, est atten-
dée au département.

COMPTOIR DES

Draps et Tweeds

Draps noirs.
Draps de Sedan et d'Elbeuf.
Casimir, Diagonales, Corkscrew noir
ou, Serges, Armes.
Cheviote anglaise pure laine noire et
bleue, très belle qualité.
Serge fantaisie gris beige, gris fon-
cé, etc.
Patrons spéciaux pour pantalons,
jolies rayures, petits carreaux, des-
sins haute nouveauté.
TAILLEURS de première classe à
la disposition des clients.

COUP D'OEIL SUR LES RAYONS

Cravates et Lingerie

Les dernières nouveautés en
Koukés, Regates, Derby, Formes de
journées, Plastrons satin noir et Cou-
leur, Armure, Broché, Imprimé, etc.
Chemiserie complète : Chemises
blanches et couleurs, Indienne et Cin-
guati, repassées ou non repassées,
avec ou sans col, avec ou sans poi-
gnets.Chemise de nuit.
Garniture pour chemises, Boutons
nacre et or pour faux col, parure na-
cre et or.
Belle qualité cols droits.
Grand assortiment de faux-cols.
Maillets en laine (Sweaters).
Caléons et canotiers.
Toile-coton, d'été, Balbrigham.
Caenchemie laine très fine, blanc,
gris, couleur chair, etc.
Parapluie coton, taffetaine, sole,
serge, satine, montures paragon.
Gantier pour hommes, Gants de
Suède, Chevreau, Gants anglais, etc.

MAGASIN DES... Chaussures

Ce qu'il y a de plus nouveau en Bot-
tines veau, claquées ou canibrées,
Souliers de cyclistes.
Chaussures couleurs, beige, tan, etc.
Chaussures pour dames, Bottines à
outons ou laccées, Dongola, Chevre et
eau, talons anglais, cuir mat.
Chaussures pour garçons, tillet-
tes et enfants.Grand déploiement de
Lingerie et Articles de
Toilette dans deux de
nos grandes vitrines.

NOUS TENONS LES

Savons et Parfumeries

Savons, pâtes et poudres dentifrices,
eaux de toilette, eaux de Floride et de
Cologne, Cosmétiques.
Extraits divers, Triple extrait pour
mouchoirs, aux parfums suivants :
Violette des bois, Jockey club, Jas-
min d'Espagne, Bouquet, Héliotrope,
Musc, etc.
Vaporisateurs, Brosses et Peignes
en tous genres, Brosses à dents, à
cheveux, à lardes, Peignes de face,
Épingles fantaisie pour cheveux, etc.

Z. PAQUET

17-169-171, RUE ST-JOSEPH

20 mars 1899.

Notre prochain feuilleton

Nous commencerons la semaine pro-
chaine la publication d'un nouveau
feuilleton intitulé :

LE CAVALIER NOIR

C'est un épisode des Croisades dans
lequel la fiction et l'histoire se don-
nent pour ainsi dire la main pour don-
ner au récit un intérêt des plus palpi-
tants.

Un employé public

Faisant de la politique

On lit dans l'avis que le "Soleil"
donne aux électeurs de se faire inscri-
re sur les listes, les lignes suivantes :

LEVIS

"Notre ami, M. Agapit Ouellet, of-
fre de préparer toutes les inscriptions
de nouveaux électeurs jusqu'à jeudi,
à 2 heures p. m."Votre ami, M. Agapit Ouellet, est
un employé public payé pour charro-
yer des sacs de maïs et non pour faire
des listes électorales. Et, vous qui
avez toujours dénoncé les employés
publics qui se mêlent de politique,
vous devriez lui conseiller de se tenir
tranquille au lieu de l'attaquer en pu-
blic.

Les listes électorales

Les conservateurs de Québec-Centre et
Québec-OuestA partir de lundi prochain les con-
servateurs des divisions de Québec-
Centre et Québec-Ouest qui désirent
consulter les listes électorales, de-
vront se rendre aux salles du comité
conservateur No 12, rue Beaudry, où
s'adresser à M. Honoré Chabot, avo-
cat, No 4 rue Saint-Antoine, Bas-
ville.Chaque électeur devrait s'assurer
par lui-même si son nom figure sur
les dites listes.

Echos de la tempête

LES RETARDS DES CONVOIS LE
CHEMINS DE FERLa tempête de neige que nous avons
eue, hier et qui se continue encore
aujourd'hui, entrave considérable-
ment la circulation des convois de
chemin de fer, surtout entre Québec
et Montréal.Le train du Pacifique dû hier ma-
tin à six heures et demie, est arrivé
qu'à deux heures et demie, hier après-
midi.Le convoi partant de Montréal à 3.30
heures, hier après-midi, est arrivé à
Québec trois heures en retard.Le Pacifique a cancéllé les deux
trains qui partaient, hier soir, à 11
heures, l'un de Québec et l'autre de
Montréal, à cause de la violence de
la tempête.On ne pense pas recevoir de maille
aujourd'hui par les convois du Paci-
fique.Il est survenu des retards considéra-
bles sur les autres voies ferrées, entre
autres sur le Grand-Tronc, le Québec-
Centre et l'Intercolonial.

Fen M. l'abbé Giroux

Le curé de Saint-Hubert succombe à
l'apoplexieM. l'abbé Giroux, ancien curé de
St-Hubert, a succombé, lundi soir, à
dix heures, à l'apoplexie. Conscien-
ceux de son état, il donna sa dimis-
sion de curé de Saint-Hubert et se
résigna à la mort. Ce fut alors que
fut appelé M. l'abbé Baillargé, ancien
curé de Hawdon, à la cure de Saint-
Hubert.L'abbé Pierre Giroux est né le 26
octobre 1845 à Sainte-Geneviève de
Berthier, Ordonné prêtre à Montréal,
le 30 mai 1874, il occupa immédiatement
les fonctions de vicaire à Saint-
Jean d'Iberville.En 1876, il était vicaire à Varennes,
en octobre de la même année, à Ter-
rebonne, en 1877, à Hochelaga; en
1879, à Boucherville, en 1881, à Long-
ueuil; en 1883, à Saint-Vincent de
Paul, puis quelques mois plus tard, à
Saint-Jean; en 1885, curé de Saint-
Alphonse de Joliette; en 1889, curé
de Sainte-Adèle et, enfin, au 4 sep-
tembre 1893, il prenait la cure de
Saint-Hubert qu'il a conservée jus-
qu'à la fin.Les funérailles ont eu lieu ce matin,
à Saint-Hubert, où la dépouille mor-
telle a été transportée hier à ré-
sultat. M. l'abbé Bruchési a pré-
sidé à l'office funèbre.

L'élection de Brockville

LE CANDIDAT LIBERAL EST
CHOISIBrockville, 29.—Les libéraux de ce-
te ville ont choisi M. W. H. Constock,
comme leur candidat. M. Constock est
l'ancien adversaire de l'hon. M.
Wood.Comme candidat conservateur, on
mentionne le Dr Moore, M. J. Cul-
bert, J. A. Hutchison et T. J. Storey.

Nous avons la douleur d'annoncer

la mort de M. l'abbé Thomas Robe-
rge, curé de St-Alexis de Chicoutimi,
à l'âge de quarante-six ans.
Le défunt avait fait ses études au
Séminaire de Québec et au collège de
St-Anne de la Pointe-à-la-Croix. Il était le
fils de M. Roberge, agent de la mai-
son Price, à Québec.Sa mort est une grande perte pour le
clergé de Chicoutimi.
Nous offrons nos condoléances les
plus sincères à la famille du regretté
défunt.

La France et l'Angleterre

Madagascar et Terre-Neuve

Paris, 30.—A la chambre des députés,
le ministre des affaires étrangères,
M. Delcassé, a déposé le texte de
la convention anglo-française rela-
tive à la délimitation des possessions
des deux pays en Afrique. Cette con-
vention établit d'une manière précise
les sphères d'influence des deux puis-
sances et accorde à la France des pri-
vilèges commerciaux dans la vallée
du haut Nil.

A l'Hotel de Ville

SÉANCE DU COMITÉ DES
CHEMINS

La délégation du Conseil Central

Hier soir, à 8 heures, il y a eu une
séance du comité des chemins, sous la
présidence de M. l'échevin C. E. Roy.
Étaient présents : Son Honneur le
Maire et MM. les échevins J. L. La-
very, Uldéric et La Gauthier, M. Foley,
Marois, Rancour, Granchin, Madelon,
Dussault, Bélanger, Norris, Tan-
guay, Drouin, Blouin, Falardeau,
Vincent et Dinan.M. le Secrétaire donne lecture des
minutes de la dernière séance qui
sont adoptées.M. le Président donne lecture d'une
lettre des administrateurs de la cité, disant
que la Cie du Tramway Electrique
n'a pas le droit de mettre du sel sur
les rails, les trottoirs, les allées, les
cours et voies d'évitement.MM. Norris et Bélanger espèrent que
le comité prendra les mesures néces-
saires pour empêcher la compagnie
d'avancer, de semer du sel sur les rails
St-Jean et St-Joseph.L'après-midi, demandant la permis-
sion d'écouter six poteaux dans les rues
Caron et Devarennes, M. Norris de-
mande si les poteaux sur la rue St-
Jean doivent disparaître? L'assistant
ingénieur répond que cela doit se faire
au printemps.L'après-midi, M. H. B. Ronsseau,
demandant la construction d'un mur
de soutènement, rue St-Gabriel. Que-
sion renvoyée à plus tard.L'après-midi, M. Morgan, de-
mandant d'acheter pour l'éclairage-
ment de la rue Du Fort, les bureaux
de la compagnie du Pacifique Cana-
dien, en face du Bureau de Poste.L'après-midi, M. M. Spennard, H.
Lemelin, Lefrançois et P. G. Roy,
faisant application pour la position
d'ingénieur de la cité.L'opinion des administrateurs de la cité,
MM. Pelletier et Chouinard déclarant
que les travaux faits l'été prochain
devront être faits par la Société Asphal-
tine, vu qu'elle a le contrat pour deux
ans, et que cependant la cité décide
de faire faire des travaux avec
d'autres asphaltes, en blocs d'asphalte,
elle peut donner le contrat à qui
bon lui semblera.L'assistant ingénieur dépose ensuite
sur la table le montant des appropria-
tions qu'il demande pour l'année 1899-
1900. Ce montant est de \$45,000.L'après-midi, M. Roy, demandant au comité
de la voirie de leur donner un escalier en
bois, à l'extrémité de la côte de la
Négresse. Cela aurait pour effet de
faciliter l'ascension de la descente de
St-Roch à St-Sauveur.M. Vincent approuve fortement cette
demande, disant que la construction
de cet escalier ne coûtera que \$95 et
serait d'une grande utilité aux cito-
yens de son quartier.MM. Rancour et Bélanger sont d'avis
que cette amélioration s'impose.M. l'échevin Falardeau, fait un long
discours à l'appui de cette demande."Cet escalier d'après lui serait d'une
grande utilité surtout aux jeunes filles
qui vont travailler à St-Roch et qui
se cassent la jambe à monter par la
côte; il en a vu des centaines dans
ce cas, dit-il."Plusieurs contribuables du quartier
Jacques-Cartier sont allés le trouver
et lui ont demandé s'il n'était pas as-
sez influent pour faire des améliorations
au Boulevard Langelier. Il leur a
répondu que c'est le temps pour lui de
venir en avant de cet escalier,
espérant que les autres échevins
de son quartier en feront autant."Il espère que l'ingénieur "théra un
plan de cet escalier, car lui n'a pas le
temps d'en tirer."LA DÉLÉGATION DU CONSEIL
CENTRALUne délégation du Conseil Central,
composée du représentant, M. Alfred
Marois et de MM. O. Bois, P. Poirier,
Pelletier, E. Poirier et A. Larose fait
alors son entrée dans le comité.Le président, M. Marois, prenant la
parole dit que la présente délégation
a demandé une entrevue avec le co-
mité de la voirie, afin de savoir à quel
titre tenir sur les travaux qui seront
faits dans les rues de Québec durant
la prochaine saison.Il ajoute que le Conseil Central a
vu avec regret, l'été dernier, que les
étrangers obtiennent de l'ouvrage de
préférence aux contribuables de Qué-
bec. Il est d'avis que les travaux
faits dans notre ville devraient être
par ceux qui paient des taxes. A Qué-
bec, l'on trouve des ouvriers aussi
habiles qu'à l'étranger et la construc-
tion du magnifique hôtel de ville le
prouve amplement. Il aimerait à sa-
voir si durant la prochaine saison, les
ouvriers de Québec seraient traités au-
tant que par le passé. Il est à sa con-
naissance que l'été dernier, des ou-
vriers compétents, malgré leur de-
mande n'ont pu se procurer de l'emploi.
Il aimerait à savoir pourquoi l'on
ne prend pas des mesures pour
protéger la classe ouvrière de notre
cité.M. Bois, représentant l'Union des
Journaliers de Québec, prenant la pa-
role dit que l'été dernier il a sollicité
de l'ouvrage, mais n'a eu que des re-
fusions; on lui a même dit que les ou-
vriers de Québec ne connaissent pas
le genre d'ouvrage qu'on faisait, entre
autres la pose de la bordure en pierre
et les travaux en briques. Il déclare
que Québec a des hommes compétents
pour faire ces travaux et désirent
que le comité de la voirie prenne des
mesures pour forcer les compagnies
qui dépendent d'elle à encourager les
ouvriers de la ville de préférence aux
étrangers.

LA RÉPONSE DU MAIR

M. le Maire, prenant la parole dit
qu'il est extrêmement surpris des avan-
cées de M. Bois, car il n'a rien négligé
pour favoriser la classe ouvrière de
Québec.Dans tous les contrats faits avec
différentes compagnies, il s'est fait un
devoir d'insérer une clause, déclarant
que les ouvriers québécois de préfé-
rence aux ouvriers étrangers. Lorsque M.
Bois a été refusé, il aurait dû sans
retard en donner avis à qui de droit
et justifié lui aurait été rendu. Le co-
mité de la voirie comme tous les an-
nées, depuis qu'il y a eu l'administration
des affaires de la ville s'est fait un
devoir de protéger la classe ou-
vrière en autant que la chose a été
possible.Naturellement, ajoute M. le Maire,
nous ne pouvons être au courant de
tout ce qui se passe dans le choix des
ouvriers, mais le moins que nous pou-
vions exiger d'eux, c'est qu'ils nous
donnent avis quand leurs services
sont refusés.Puisque le nom de l'Hôtel de Ville
a été mentionné, le doit nous dire que
lors de cette construction, chaque fois
que votre président, M. Félix Marois,m'a désigné un étranger, j'ai fait ap-
peler les entrepreneurs et leur ai don-
né ordre de le remplacer par un qué-
bécois. M. Bois a eu tort de ne pas
nous avertir, car justice lui aurait été
rendue. Nous voulons que ce soit la
classe ouvrière, quand la chose est
possible.M. le président Roy, dit que chaque
fois qu'un ouvrier étranger lui a été
désigné, les ordres ont été donnés de le
remplacer. Il s'est fait un devoir de
s'enquérir de chaque plante et quand
elle était fondée, justice a été faite.
Tous les étrangers qui ont été dési-
gnés ont dû retourner chez eux. Il est
un peu surpris des avances de M. Bois
et dit que ce dernier aurait dû porter
plainte.M. Bois réplique que sur huit po-
teaux de pierre, il n'y en avait pas un
seul de Québec.M. Bélanger, qui s'est occupé de
supprimer les étrangers, dit que plu-
sieurs ont cependant échappé à leurs
recherches. Si certains ouvriers que
beaucoup n'ont pas porté plainte, c'est
parce qu'ils ignorent la clause du
contrat passé entre la cité et la com-
pagnie Sicily Asphaltum.M. le Maire donne alors lecture de
la clause 6 du dit contrat qui déclare
que les contribuables de la cité de
Québec devront être employés de pré-
férence à tout autre et que la compa-
gnie sera passible d'une amende de
\$10 par jour pour chaque employé
étranger.Cet article, ajoute-t-il a été insé-
ré dans votre intérêt et vous pouvez
voir que nous ne vous avons pas omis-
sés.Le même contrat pour l'asphalte se-
ra communiqué l'été prochain. Si l'on
vous donne pas justice, portez plainte
sans retard.Nous sommes ici pour protéger les
ouvriers et nous ne demandons qu'à
leur rendre justice.Nous devons administrer la ville et
pour ce, il faut que les contribuables
paient leurs taxes; ainsi, si les pa-
rallèles font de l'argent le trésorier
qui s'en approprie ainsi que tous les
citoyens de la ville.Si le Conseil Central veut suivre les
hommes qui lui veulent du bien, et qui
ont à cœur l'intérêt de la classe ou-
vrière, tout marchera bien.M. Marois, répond qu'il ignorait la
clause 6 par M. le Maire. Le Conseil
Central ne demande que justice et sau-
ra reconnaître ce qu'on fera pour la
classe ouvrière. Aujourd'hui ce con-
sult est composé d'officiers nouveaux
qui ne demandent que justice.M. Dinan, secrétaire d'opinion qu'une
insigne serait donné à chaque ouvrier
payant des taxes d'après lui ce serait
le moyen de reconnaître les contribu-
bles de Québec.M. Marois, répond que le Conseil
Central s'opposerait à cet insigne pour
la raison suivante: "Tout ouvrier
maçon, charpentier, etc., etc., pour-
raient se procurer cette insigne, qui
les empêcherait alors de la passer à
un ami étranger, le mettant par ce
fait sur le même pied
qu'un ouvrier de Québec."M. Dussault dit que dans le contrat
de l'été il a désigné quelques étran-
gers à M. Vézina, l'entrepreneur et
que chaque fois, il les a remerciés de
leurs services et remplacés par des
ouvriers de Québec qu'il lui avait dési-
gnés.M. Marois, remercia alors M. le Maire
et les membres du comité pour leur
courtoisie et les explications plus que
satisfaisantes données, et la déléga-
tion quitta la salle de séance du co-
mité de la voirie.M. l'échevin Elz. Vincent est parti
ce matin, pour Ottawa, où il passera
le jour de Pâques avec son vieux pa-
re, qui est indisposé depuis quelque
temps.

Au Palais de Justice

La cour de révision, composée de lo-
caux juges Casault, Andrews,
Routhier et Gauthier, a rendu juge-
ment, ce matin, dans les causes suivan-
tes :
Paradis vs. Corp. de Limolou, in-
junctio modifiée. La demande pour
dommages rejetée. Surplus de la de-
mande maintenu. Ordonne au défen-
deur de démolir la prise d'eau et
le tuyau qui conduit à l'aqueduc,
avec dépens des deux instances en
faveur du demandeur.McArthur vs. Courval, Baucé. In-
junctio confirmée quant à la condam-
nation du paiement de \$100 par le de-
fendeur au demandeur avec intérêt
et dépens.Infirmé quant au surplus et l'in-
junctio est rejetée avec dépens des
deux instances.Tardif vs. Thérien, Baucé. In-
junctio infirmée. Action renvoyée. Sa-
tisfaction accordée avec dépens des
deux instances.—Samedi, des audiences seront
rendus par d'autres cours.—M. P. Malouin, notaire, est
de retour d'Ottawa.

DECISION

DE LA COMMISSION D'ENQUETE

Sur la perte du steamer "Castillon"
Hullax, 29.—C'est la décision de
la commission d'enquête, chargée de
s'enquérir des causes de la perte du
steamer "Castillon" sur les rochers
de Gannett, Nouvelle-Écosse.La commission d'enquête ayant émis
un avis favorable de son côté, en cas
du naufrage du steamer "Castillon",
le 12 de mars 1899, et ayant considé-
ré tous les témoignages entendus, en
est venue à la conclusion que le dé-
sastre est dû aux causes suivantes :Qu'on n'a pas donné assez d'atten-
tion au premier sondage qui donnait
62 brasses, ce qui indiquait que le
vaseau avait dévié de sa course, et
l'on devait arrêter la marche du va-
peur; au sondage de 20 brasses, le
vapeur aurait dû être arrêté immédia-
tement et l'on aurait dû continuer les
sondages.Au lieu de cela, l'on a discontinué les
sondages après avoir constaté les 20
brasses.Il n'y a pas de doute et la chose a
été admise par l'ingénieur, que s'il
avait renversé les machines, lorsqu'on
a constaté 17 brasses d'eau, qu'on au-
rait évité le désastre.La cour prend aussi en considéra-
tion, la direction des courants qui
étaient très forts lors de la catastro-
phe, lesquels ont dû contribuer à me-
ner le vaseau en dehors de sa voie.
Mais ne peut admettre qu'il n'ait pou-
sé à une distance aussi éloignée que
le prétend le capitaine.Ce dernier a eu trop de confiance
dans sa bonnitude, considérant que le
"Castillon" était un vaisseau neuf.C'est un fait que le "Castillon" est
contraint un des plus habiles manœu-
vriers et qu'il a passé maintes fois dans
ces parages, sans trop de sa son expé-
rience. Dans les circonstances la com-
mission déclare qu'elle a le regret d'être
obligée de censurer le capitaine,
Reginald Barrett et le premier officier,
Duncan McAfee.

De severs reproches

Sont severs, chaque jour, par
ceux qui vendent des remèdes sans
valeur et sans effets, mais le BAUME
RHUMAL ne reçoit que des louanges.

LES REPOSOIRS

Malgré la maussade température et
le mauvais état de nos rues, les fidèles
sont légion et après-midi, pour
faire une visite et une prière aux di-
férents reposoirs de la ville.

A LA BASILIQUE

Comme par le passé, le reposoir de la
Basilique est sans contredit l'un des
plus jolis qu'il soit possible de voir.
Le public n'en est pas surpris, car
à la Basilique on ne néglige rien pour
rendre les fêtes religieuses aussi im-
posantes que possible. Le reposoir
d'aujourd'hui est de toute beauté.De nombreuses banderoles, partent
de la voûte et des colonnes, viennent
éclairer les couleurs avec les nombrées
leurs posées et et la au milieu
d'une infinité de lumières des plus
variées. Le coup d'oeil est imposant
et admirable.

ST-JEAN-BAPTISTE

C'est l'autel de la chapelle St-Jo-
seph qui a été converti en reposoir.
Les décorations de ce reposoir sont
simples, mais d'un goût exquis. Au-
dessus de l'autel, on lit l'inscription suivan-
te : "O Salutaris hostia". Des lam-
pades aux différentes couleurs, sont
déposées sur la table de l'autel, sur les
degrés et près du tombeau, et produi-
sent un bel effet sur les bouquets de
fleurs qui ornent ce petit sanctuaire.LA CONGREGATION DE LA
HAUTE-VILLELe reposoir de la chapelle des Con-
grégations de la Haute-Ville est l'un
des plus beaux que l'on puisse voir.
Outre les nombreuses lumières qui
brillent sur le maître-autel et dans
tout le chœur, on remarque au-dessus
sur un fond en toile blanc l'inscrip-
tion suivante : "Christum regem, ad-
mitemur." De magnifiques bouquets de
fleurs sont disposés en et là; des or-
fèvres d'or se dressent de chaque
côté du chœur; des banderoles rouges
et blanches de l'autel et de la voûte
jusqu'à la frise et semblent couvrir
le tout d'un voile d'or et d'ombre. Le
coup d'oeil est imposant et fait naître
de bien saines émotions.

L'HOTEL-DIEU

Le reposoir de cette chapelle est ma-
gnifique et a été préparé avec goût
par les Révérends Sœurs de cette
institution, à l'autel latéral qui se
trouve du côté de l'escalier du ma-
ître-autel. Un grand nombre d'inscrip-
tions en lettres d'or ornent le fond
blanc enroulé de cet autel, nous
lisons entre autres : "Pain angelicus,
Bone Pastor vere, Ave verum." De
riches bouquets de fleurs sont placés
en avant du reposoir; deux statues,
représentant des anges en adoration,
sont placées de chaque côté de l'autel,
et de brillantes lumières font resor-
tir tout cet ensemble en produisant
le plus bel effet.

ST-PATRICE

Le reposoir de l'église St-Patrice est
remarquable par sa simplicité. L'autel
est orné d'un fond blanc en toile;
il est illuminé d'un grand nombre de
lumières et de bouquets de fleurs. Des
palmbars s'élèvent de chaque côté du
tombeau.

EGLISE ST-ROCH

Majestueux reposoir dans ce tem-
ple, disposé dans la chapelle de gau-
che au fond; des milliers de gerbes
de lumières y sont disposées entre-
lées de guirlandes de fleurs, et globes
lumineux et vases sacrés, le tout
d'un éblouissant aspect.

CHEZ LES DAMES URSLINES

Comme toujours, à cette coquette
chapelle le reposoir est éblouissant et
les dits de lumières qui s'en détachent
forment un des plus beaux spec-
tacles. On admire à ce reposoir de
nombreux bouquets de roses natu-
relles du plus bel effet. On voit que les
Dames Ursulines, cette année encore,
ont rien négligé pour l'ornementa-
tion de leur reposoir.

L'EGLISE ST-MALO

La nouvelle église de St-Malo, inau-
gurée au culte l'automne dernier, mal-
gré qu'elle soit à peine terminée à
l'intérieur, avait cependant un fort
joli reposoir. On l'avait dressé du côté
droit du chœur, et à part les lu-
mières éblouissantes, les lambeaux
des globes de diverses couleurs et for-
mes, on admirait de chaque côté deux
anges de grandes dimensions, don-
nant de madame F. Gauvin, tenant
chacun un superbe candelabre de plu-
sieurs feux. Le reposoir avait été pré-
paré sous un dais de point de den-
telle enroulé avec un rare bon
goût par les Dames du Tabernacle, de
la paroisse, sous la direction de la pré-
sidente